



EXTRAIT

des Registres des Délibérations du Conseil d'Administration Extraordinaire

Séance du 15 mai 2023

Le Conseil d'Administration s'est réuni dans le lieu accoutumé de ses séances en conformité avec la Loi du 5 décembre 1922, sous la présidence de :

M. Mohamed MAHALI

Administrateurs en exercice : 27

Présents : 17

M. MAHALI	M. BOURRELY	M. DE GEA	Mme SIDI DRIS
Mme BAGHDAD	M. CARASENA	M. GARCIN	M. SMAILI
Mme BASS	Mme CASTALDO	M. MARKOVIC	Mme TOURRES
M. BEN MIHOUB	M. CAVANNA	M. RICHARD	Mme VALVERDE
Mme BICAIS			

Absents/excusés ayant donné pouvoir : 5

Mme BERNARDINI	à	M. MAHALI
Mme CHENET	à	M. CAVANNA
M. GILLET	à	M. RICHARD

Mme JEROME	à	M. BEN MIHOUB
M. MORENO	à	M. GARCIN

Absents/excusés : 5

Mme BELLEC	Mme FORTIAS	Mme MATHERON
Mme CANTAREL	Mme MASSI	

Nombre de votants (présents + représentés) : 22

DELIBERATION 23-33	N° 23-33 - LE MONT DES OISEAUX – ATTRIBUTION LOCAL N° 1141 0027 – SOCIETE ROLAIX
LE MONT DES OISEAUX Attribution local n° 1141 0027 Société ROLAIX	Mesdames, Messieurs, Monsieur le Président présente le rapport suivant : Le local sis Le Mont des Oiseaux, référencé sous le numéro 1141 0027, d'une superficie de 18 m ² occupé précédemment par la Société ASPI est vacant depuis le 28 mai 2021. La Société ROLAIX, dont le siège social se situe à Vitrolles et qui a obtenu le marché de remise en état des logements sur le secteur de la Seyne-sur-Mer, souhaite louer ce local afin d'y entreposer du matériel et y installer un bureau. A ce jour, le local est proposé à la location au loyer annuel de 1 728 € hors taxes et hors charges.

En conséquence, il est demandé au Conseil d'Administration d'autoriser la Directrice Générale à signer avec la Société ROLAIX un bail dérogatoire aux statuts des baux commerciaux pour une durée de 18 mois, renouvelable une fois pour la même période.

Le Conseil d'Administration,

Vu l'article R421-16 du Code de la Construction et de l'Habitation,

Considérant que le quorum du Conseil d'Administration est atteint,

Après avoir délibéré, selon le vote suivant :

Votes favorables	22	Abstentions		Votes contre	0
------------------	----	-------------	--	--------------	---

Article 1

AUTORISE la Directrice Générale à signer avec la Société ROLAIX un bail dérogatoire aux statuts des baux commerciaux pour une durée de 18 mois, renouvelable une fois pour la même période et ce, aux conditions précitées.

 Le Président du Conseil d'Administration,

Mohamed MAHALI

